

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 10 avril 2024**Nombre de membres :**Afférents au conseil Municipal : **23**En exercice : **23**Qui ont pris part à la délibération : **23**Dont pouvoirs : **5**Date de la convocation : **06/04/2024**Date de publication : **13/04/2024**

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BÉDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CONSTANT.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, M. David MALINGE, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Eliane BARNICAUD, Mme Cécile PAULIN, M.

Romain DETHÈS, M. Christophe CHAUMARD, Mme Yannick CHARRETEUR.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Eliane BARNICAUD en faveur de Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Cécile PAULIN en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Romain DETHÈS en faveur de Mme Dominique VISSECQ, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, Mme Yannick CHARRETEUR en faveur de M. Olivier MERCIER.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2024-033

OBJET : REHABILITATION DU PRIEURÉ DU MOUSTIER EN SIEGE ADMINISTRATIF ET MAISON DU PARC NATUREL REGIONAL DU MONT VENTOUX - PLAN DE FINANCEMENT

RAPPORTEUR: Mme Dominique VISSECQ

Par délibération n°2023-039 du 3 mai 2023, le Conseil municipal a approuvé que la commune assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation de l'ancien prieuré du Moustier en Maison du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Une consultation a ainsi été lancée, au mois de juin 2023, pour le choix d'un maître d'œuvre. Après analyse des candidatures et des offres reçues, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué, le 26 octobre 2023, par décision de Monsieur le Maire à un groupement d'architectes.

Ce dernier a démarré ses études et rendu un premier avant-projet sommaire mi-février 2024 qui confirme l'enveloppe prévisionnelle de travaux à hauteur de 1 750 000€ HT.

Ainsi, le coût prévisionnel global de l'opération (études et travaux) demeure à 2 000 000€ HT.

Le projet présenté par les architectes se veut exemplaire pour constituer la vitrine du territoire du Mont Ventoux en abordant la rénovation avec une démarche haute qualité environnementale, valorisant les aspects naturels et patrimoniaux (matériaux bio sourcés, bois locaux). Il permet la préservation du paysage et le respect du ressenti patrimonial du site par les riverains.

Parallèlement aux études de maîtrise d'œuvre, les services communaux ont poursuivi les recherches de financements extérieurs susceptibles d'être mobilisés pour l'équilibre financier de cette opération.

Ces recherches permettent aujourd'hui d'aboutir au plan de financement prévisionnel HT suivant :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Subventions sollicitées
Pour l'autorité compétente par délégation

Dépenses	en € HT	Recettes	Subventions notifiées	Subventions sollicitées
Maitrise d'œuvre et études	250 000,00 €	Région Provence Alpes Côte d'Azur - contrat de parc 2023	104 000,00 €	
		Région Provence Alpes Côte d'Azur - contrat de parc 2024		96 000,00 €
Travaux	1 750 000,00 €	Région Provence Alpes Côte d'Azur - CRET 2023	537 898,00 €	
		Région Provence Alpes Côte d'Azur - contrat de parc 2024		162 102,00 €
		Etat - Fonds vert 2024		700 000,00 €
		Total des subventions	641 898,00 €	958 102,00 €
		Reste à charge communal (20% - emprunt)		400 000,00 €
Total des dépenses	2 000 000,00 €	Total des recettes		2 000 000,00 €
Etat - Fonds vert	montant total de subvention sollicité		700 000,00 €	35,00%
Région Provence Alpes Côte d'Azur	montant total de subvention sollicité		900 000,00 €	45,00%

Il est rappelé, qu'en vertu de la délibération n°2020-023 du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire dispose de délégations du Conseil municipal pour solliciter toute subvention indispensable à l'équilibre de cette opération ainsi que pour le dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Par 19 voix pour et 4 abstentions (M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE et M. Michel FELDMANN),

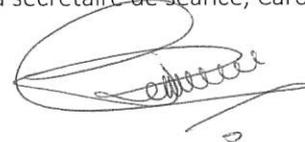
Le Conseil municipal décide à la majorité des votants :

- D'approuver le plan de financement de l'opération de réhabilitation du prieuré du Moustier en siège administratif et maison du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 15/4/2024 et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 15/4/2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance, Carole PERRIN




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.